

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

LES PROBLÈMES DÉCOULANT DES STÉRÉOTYPES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, la pauvreté parmi les Canadiennes est inacceptable et, pourtant, elle ne cesse d'augmenter. Sur les 500,000 personnes âgées du Canada qui vivent dans la pauvreté, 350,000 sont des femmes. Au cours des dernières années, l'inflation a grignoté leurs revenus et les a confinées dans une retraite misérable. Les femmes qui travaillent reçoivent moins de 50 p. 100 de ce que gagnent les hommes.

Le problème, en partie, provient des stéréotypes culturels. Une récente étude canadienne démontre que les filles d'âge scolaire continuent d'entretenir de nombreux mythes au sujet des femmes qui travaillent. L'enquête fait état de chiffres ahurissants: 80 p. 100 des filles d'âge scolaire sont d'avis qu'un diplôme universitaire diminuerait leurs chances de se marier; plus de la moitié pensent que les enfants des femmes qui travaillent deviennent des délinquants juvéniles.

Je propose donc que les programmes gouvernementaux de valeur discutable, ou connaissant un succès marginal, soient éliminés, ou tout au moins réduits, de façon à dégager des fonds pour créer un programme national de télévision dans les deux langues officielles destiné aux enfants qui serait diffusé dans toutes les régions en vue de stimuler leur curiosité et leur intelligence, d'augmenter leur tolérance et d'élargir leur perception des rôles respectifs des jeunes gens et des jeunes filles. Les enfants recevraient ainsi une formation linguistique et acquerraient une conscience sociale dénuée de préjugés, à un âge où ils sont particulièrement réceptifs.

* * *

LE PARLEMENT

L'HISTOIRE DE LA 32^E LÉGISLATURE

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, la première session de la 32^e législature se terminera dans quelques jours. Les historiens estimeront peut-être que c'est la plus importante depuis la Confédération. En fait, la session a permis de créer une nouvelle fédération, puisque le pays est devenu entièrement souverain. Celui qui écrira l'histoire de cette session aura une lourde responsabilité. John Ruskin a écrit:

La seule histoire qui vaut la peine d'être lue est celle de ce qui a été fait et vu, lorsqu'on l'entend de la bouche de ceux qui l'ont faite ou qui l'ont vue.

Par conséquent, tous les députés ont à charge de consigner cette histoire telle qu'ils l'ont faite et qu'ils l'ont vue. J'invite le premier ministre (M. Trudeau), l'ancien premier ministre (M. Clark), le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), et en fait tous les députés de cette 32^e législature, à mettre par écrit leurs émotions et leur expérience relatives à cette session. Cette invitation s'adresse aussi à vous, madame le Président. Depuis des mois, maintenant, j'écris mes impressions dans un document que j'intitule «Parlement et Rapatriement—le triomphe de l'unilatéralisme». C'est une entreprise difficile. Cette session a été réellement passionnante et occupera une grande place dans l'histoire.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA CONTAMINATION DE L'EAU ACHEMINÉE PAR LES CANALISATIONS DES LOCALITÉS AUTOCHTONES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, dans le Cinquième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, déposé le 1^{er} juin 1982, on signalait à la Chambre les graves difficultés éprouvées dans les localités indiennes au chapitre des systèmes d'eau et d'égouts. Le comité a recommandé que soit créé un fonds spécial pour corriger ces problèmes. Une année et demie s'est écoulée depuis et les choses en sont encore pratiquement au même point. La santé des Indiens est constamment affectée en raison du manque d'eau potable.

Le cas de la bande de Kingsclear, au Nouveau-Brunswick, est un exemple type de ce que j'avance. Depuis neuf jours, l'école primaire est fermée car l'eau acheminée par les canalisations est contaminée. Le nombre des particules de fer qu'on retrouve dans cette eau est de trois fois supérieur aux quantités tolérables. L'eau est d'une couleur noirâtre et elle sent mauvais. Le ministère des Affaires indiennes a conseillé à la bande de vidanger le système de trois à quatre fois par mois. Cette opération fait que durant quelques jours l'eau prend une couleur brunâtre au lieu de noirâtre. Plusieurs enfants ont eu des éruptions cutanées et la collectivité hésite à se servir de cette eau pour la toilette quotidienne. Bien des familles puisent leur eau à deux sources voisines.

Ces conditions anormales et primitives ne devraient pas exister au Canada en 1983. Le gouvernement doit à tout prix assumer ses responsabilités et consentir des fonds pour que la collectivité de Kingsclear et autres localités indiennes puissent avoir de l'eau potable.

* * *

LA PRESSE

L'ABSENCE DE CONSEIL DE PRESSE AU MANITOBA ET EN SASKATCHEWAN

L'hon. Jim Fleming (York-Ouest): Madame le Président, je tenais à prendre la parole aujourd'hui pour parler de la question des conseils de presse. Cette question est importante parce que les quotidiens de la plupart des villes canadiennes n'ont aucune concurrence directe.

Quand le rapport Kent a été publié, seulement trois provinces avaient des conseils de presse. En Ontario, moins de la moitié des quotidiens en faisaient partie. La situation s'est améliorée depuis que le gouvernement a proposé la création d'un conseil consultatif national pour les journaux. En 1982, le Conseil de presse de l'Ontario comptait 17 membres; maintenant, 34 quotidiens en font partie. L'établissement de conseils de presse en Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Atlantique est lui aussi encourageant.

Les seuls endroits au Canada où il n'existe toujours pas de conseils de presse volontaires sont la Saskatchewan et le Manitoba. Je voudrais profiter de cette occasion pour exhorter les quotidiens de ces deux provinces à former eux aussi des conseils de presse. Sans de tels organismes, les particuliers canadiens doivent s'en remettre à la bienveillance de l'éditeur ou du rédacteur de leur quotidien ou, dans les cas extrêmes, tenter des poursuites coûteuses devant les tribunaux. Une telle situation est inacceptable compte tenu de l'influence considérable